

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE).

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

**SECRETARE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS**

### DÉLIBÉRATION n° 2022/32

**Objet : Signature d'une convention avec ASA dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention à destination des séniors**

L'Association Alliance Sages Adages (ASA), est une association loi 1901, qui a pour but de mettre à disposition de la population, des services, des établissements et des activités permettant de promouvoir le maintien à domicile des personnes.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Haute-Garonne, a financé ASA pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la fragilité et de la perte d'autonomie.

Dans ce cadre, ASA propose d'animer, à titre gratuit, deux ateliers collectifs sur la Ville de L'Union : Mémoire et Prévention des chutes.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre ASA et le CCAS de L'Union pour l'organisation de ces ateliers.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

### Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente  
Isabelle GODEAS*



- Transmis le 22 DEC. 2022

- Affiché le 22 DEC. 2022